



## SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

L'an deux mil dix, le 06 décembre 2010, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

### OBJET :

#### Fonctionnement :

Création d'une régie de recettes pour le prêt de matériel

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Date de convocation : jeudi 25 novembre 2010

### PRESENTS :

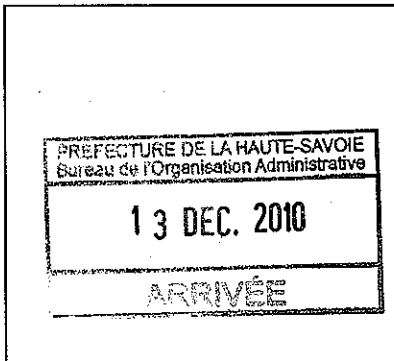
Mme Sylvia ROUPIOZ – M. Jacques COPPIER – M. Roland LOMBARD – M. Pierre BECHET – M. Marcel THOMASSET – Mme Viviane BONET – M. Marcel BOUVIER – M. Pierre BLANC – M. Maurice POPP – Mme Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) – M. Joanny CHAL (suppléant de M. Christian HEISON) – M. Jean-Michel AVON – M. Jean-Claude MARTIN – M. François ABEL – M. Georges DUPASSIEUX – M. Roland DALEX – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Alain BAUQUIS

### ABSENTS :

M. Philippe HECTOR – M. Hervé TEYSSIER – M. Joseph PERISSIER (supplée par Mme Laurence KENNEL) – Mme Martine MANIN – M. Jean-Marc PELCE – M. Bernard GAY – M. Christian HEISON (supplée par M. Joanny CHAL) – M. Bernard BONNAFOUS – Mme Evelyne DEPLANTE – Mme Hélène BUVAT – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Alain COLLINET – M. Pierre FROELIG – M. Jean-Jacques GUINOT

M. Marcel THOMASSET est désigné Secrétaire de séance.

Cadre réservé à la Préfecture :



Rapporteur : M le Président

Dans le cadre de la mise en commun de moyens matériels, auprès d'associations et de communes, pour l'organisation des fêtes, d'activités sportives ou culturelles, il est proposé de mettre en place une régie de recettes.

**Considérant que** la création d'une régie de recettes permet de conserver le chèque de caution et à le remettre à l'utilisateur lors de la restitution du matériel emprunté si le prêt est d'une durée inférieure à 1 mois.

**Considérant** la nécessité d'apporter une souplesse au dispositif

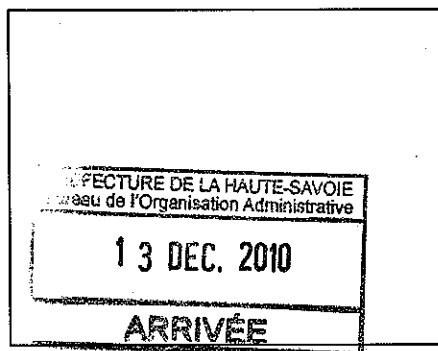
**ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président**

**Le Comité Syndical à l'unanimité:**

**AUTORISE Monsieur le Président**, après avis du Comptable du Trésor à prendre les arrêtés correspondants portant sur :

- l'institution de la régie de recettes ;
- la nomination du régisseur et du (des) mandataire(s).

Cadre réservé à la Préfecture :



**Ainsi délibéré,  
Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

**Pour Extrait Conforme,**

**Le Président,  
JC MARTIN**

